

03 mai 2019 -19:02

Appartient à [Conseil des ministres du 3 mai 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : marché public relatif à la réalisation de l'audit "IT Governance auprès des SPF Finances et SPF Mobilité"
- Sécurité et Intérieur :
 - quatre marchés publics concernant la mise à disposition de profils ICT via le contrat-cadre
 - marché public relatif au développement des applications ALINE et CAMINE
- Environnement : cinq cotisations obligatoires à des organisations internationales, dans le cadre de la mise en oeuvre de conventions ou protocoles pour la protection de la population et de l'environnement
- Politique scientifique : sept subventions partielles (Academia Belgica - Von Karman - Cinémathèque - Biermans-Lapôtre - Fondation universitaire - Belgian American Educational Foundation - Commission for Educational Exchange USA/BelLux)
- Mobilité :
 - trois dossiers ICT
 - trois dossiers de subsides (asbl Fedemot - Contribution 2019 CEAC - asbl Belgomania)
- Intégration sociale : remplacement du système de téléphonie digitale, du système de Contact Center et du logiciel GENESYS via l'accord-cadre pour le SPP Intégration sociale
- Agenda numérique : quinze dossiers pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA
- Mer du Nord : Etat estimatif des engagements provisionnels 2019

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>